

Bureau-Conseil de la Métropole Rouen Normandie
du 12 décembre

Pour la dernière fois cette année, les élus de la Métropole Rouen Normandie se sont réunis, lundi 12 décembre, pour délibérer en Bureau et en Conseil. Lors de cette séance, ils ont adopté des délibérations importantes de la Métropole, notamment : le débat d'orientation budgétaire, le transfert de compétences avec le Département de la Seine-Maritime, le développement économique du territoire, la solidarité avec les communes.

SOMMAIRE

I – Le Débat d’Orientation Budgétaire

- 1 – Contexte national : reprise modérée, poursuite de l'effort de redressement des comptes publics
- 2 - Optimisation des ressources grâce à la qualité des projets portés par la Métropole
- 3 – Les finances de la Métropole Rouen Normandie : une gestion rigoureuse permettant un haut niveau d'investissement sans hausse de la fiscalité

II – Le transfert de compétences du Département de la Seine-Maritime

III – Les orientations du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

IV –Engagement de la Métropole au financement du Contournement Est de Rouen - Liaison A28 - A13 -

V – Soutien au développement économique et à l’emploi

- 1 - Soutien à l'emploi
- 2 - Aides aux jeunes entreprises

VI – Logement

VII – Engagement renouvelé dans la lutte contre les discriminations

- 1 – Signature d'un 2^{ème} plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes
- 2 – Poursuite du Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations
- 3 – Soutien de la pratique sportive des personnes en situation de handicap

VIII - Solidarité territoriale : la Métropole soutient les projets des communes

XI - Soutien à la coopération décentralisée

I – Le Débat d’Orientation Budgétaire

1 – Contexte national : reprise modérée, poursuite de l’effort de redressement des comptes publics

La tendance en France est à une reprise économique modérée. En effet, la consommation bénéficie de la légère reprise de l’emploi : le taux de chômage est passé de + 10.5% au 3^{ème} trimestre 2015 à + 9.9% au 2^{ème} trimestre 2016, et des taux d’intérêts extrêmement bas avec un léger assouplissement budgétaire.

La Métropole continue l’effort de redressement des comptes publics de la nation, avec une Dotation Globale de Fonctionnement perçue de l’État en baisse de 2.36 M€. Cet effort financier, indépendant de la réforme reportée de la DGF, est amené à se poursuivre dans les années à venir.

2 – Optimisation des ressources grâce à la qualité des projets portés par la Métropole

Pour l’exercice 2017, la Métropole s’est engagée dans un pacte métropolitain d’innovation et a élaboré un dossier regroupant les projets du territoire à caractère innovant autour de la Seine (« réinventer la Seine »). Une enveloppe d’au moins 7,4 M€ sera allouée en 2017 par l’Etat à la Métropole dans le cadre de ce pacte.

La Métropole a par ailleurs répondu à de nombreux appels à projets afin d’optimiser le financement de ses investissements. L’appel à projets « Transport en commun et mobilité durable » a permis d’obtenir de la part de l’Etat 6,6 M€ pour le projet de la ligne BHNS sur l’Arc Nord Sud.

La 2^{ème} tranche du programme de la convention Ecocité - Projet Ville de demain a été signée avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de subventions de 1,5 M€. L’appel à projets « Villes respirables sur 5 ans » permettra à la Métropole de financer une partie des études éligibles pour 1 M€.

L’aide du Fonds Européen de Développement Régional / Fonds Social Européen doit assurer à la Métropole une enveloppe de 9,9 M€ pour financer des projets structurants sur le territoire.

Des appels à projets sur des thématiques spécifiques comme l’environnement contribueront à développer des actions novatrices et pérennes. La Métropole étant concernée par ces enjeux, elle doit réaliser des investissements considérables sur ses systèmes d’eau et d’assainissement sur la période 2017-2030. Une subvention de 80 M€ contractualisée avec l’Agence de l’Eau va permettre de traiter prioritairement ces demandes.

3 – Les finances de la Métropole Rouen Normandie : une gestion rigoureuse permettant un haut niveau d'investissement sans hausse de la fiscalité

La Métropole présente une situation financière saine et dispose de plusieurs atouts pour faire face à la pression extérieure croissante qui s'exercera sur son épargne brute. Sa capacité à investir et à emprunter reste réelle.

Depuis 2010, le niveau de l'épargne brute de la métropole est restée stable sur la période avec une moyenne de 90 M€ (tous budgets confondus). Il s'est élevé à 111 M€ en 2015. Ce niveau est satisfaisant et reste supérieur aux moyennes des communautés d'agglomération et des métropoles.

Tous budgets confondus, **le budget de la Métropole pour 2017 devrait s'établir à environ 810 M€.** Les investissements qui seront proposés devraient être proches de 260 M€, faisant de la Métropole un acteur essentiel en matière d'investissement public contribuant ainsi à soutenir l'activité économique.

Les taux d'imposition des ménages et des entreprises fixés par la Métropole ne connaîtront aucune hausse pour l'année 2017, et seront maintenus au même niveau que 2016 : pas de hausse des taux des taxes d'habitation et sur le foncier non bâti, pas de création d'une part intercommunale de taxe sur le foncier bâti, pas de hausse du taux moyen de cotisation foncière des entreprises.

Bien que les recettes de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ne couvrent pas la totalité des dépenses du service de collecte et de traitement des déchets, son taux unique sera conservé à 8,06%.

Le financement des investissements sera assis sur un autofinancement significatif, environ 80 M€, sur les subventions dans le cadre des contractualisations engagées ainsi que sur le recours maîtrisé à l'emprunt (140 M€ environ). La capacité de désendettement pourrait être proche de 5,5 années.

Le budget 2017 déclinera les 5 orientations stratégiques du projet métropolitain :

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET DE L'EMPLOI :

- Travail collaboratif étroit avec les services de la Région et son Agence de Développement Normandie, un partenariat stratégique avec le Grand Port Maritime de Rouen pour l'aménagement de parcs d'activités afin d'y accueillir de nouvelles entreprises, le soutien et l'accompagnement aux filières d'excellence et au pôle de compétitivité (Cosmetic Valley, Nov@log, Mov'eo, CHU, Université de Rouen...), au maintien des dispositifs de soutien à l'investissement immobilier et au regroupement des équipes en charge du développement économique (Métropole, CCI, ADN, Rouen Normandy Invest...)
- Aménagement des parcs d'activités afin de mailler l'ensemble du territoire en fonction des besoins. Les premiers aménagements sur la zone du Halage et de la Sablonnière (Seine Sud), la commercialisation du parc d'activités de la Hazaie au Trait, l'engagement de la Métropole sur les ZAC du Technopole du Madrillet, Aubette-Martainville, Plaine de la Ronce. Enfin, le début des travaux d'aménagements du Moulin IV à Cléon.
- Montée en puissance du Réseau Rouen Normandie Création avec un taux d'occupation globale des pépinières et hôtels d'entreprises de 79% au 30 octobre 2016 qui engendre 939 emplois et accueille 185 entreprises. Ce réseau va se développer avec l'accueil de Normandie Seine Incubation au 1^{er} janvier 2018 au sein de l'ex Biopolis 2.

SOUTENIR LA CULTURE, LE SPORT ET LOISIRS, L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE:

- Poursuite des efforts dans le domaine du développement touristique et l'accroissement de ses retombées en matière d'emplois (non délocalisables) avec le salon « Rendez-vous en France » qui accueillera en mars 2017 les professionnels du tourisme venus du monde entier, mais aussi la promotion touristique vers la clientèle japonaise, la création de visites virtuelles pour présenter le territoire en immersion. En matière de randonnée : la réalisation de 3 boucles VTT, le développement d'un parcours d'interprétation sur l'arboriculture sur la boucle de Jumièges et enfin une réflexion sur l'enrichissement de l'offre des aires de camping-car.
- Poursuite de la mise en place de la Réunion des Musées Métropolitains avec le travail de définition d'un projet muséal original et d'un schéma directeur sur les bâtiments.

- La valorisation du patrimoine avec les études de la maîtrise d'œuvre du projet de restauration de l'Aître Saint-Maclou, le programme de rénovation du centre historique de Rouen avec Cœur de Métropole : renforcement de la qualité du cadre de vie, attractivité des commerces, renommée nationale et internationale. Le nouveau spectacle « Cathédrale de Lumière » autour de Guillaume-le-Conquérant, l'évolution du festival culturel de printemps : Spring autour des arts du cirque normand (Cirque Théâtre d'Elbeuf, la Brèche de Cherbourg), l'installation du festival Rush sur la presqu'île Rollet.
- Des investissements sont proposés pour construire une politique sportive ambitieuse : travaux de rénovation de la patinoire de l'île Lacroix, la modernisation du stade Diochon, la construction du complexe multisport à Caudebec-lès-Elbeuf.

AMÉNAGER LE TERRITOIRE DURABLEMENT :

- Développement de modes durables de déplacement et une offre de transports en commun de qualité notamment avec la T4 : en 2017, les travaux de dévoiements des réseaux et la maîtrise d'œuvre des infrastructures, mais aussi l'amélioration globale du réseau : acquisition de matériels roulants, réhabilitation de stations de métro, mise en accessibilité PMR... la réflexion sur une passerelle piétonne pour relier les deux rives de la Seine, la poursuite des installations des bornes de recharge pour les véhicules électriques...
- Approfondissement de la coopération entre la Métropole, l'agglomération Seine Eure, les agglomérations voisines en lien étroit avec l'Agence d'urbanisme.
- La poursuite des grands projets urbains : écoquartier Flaubert, Seine Cité, le raccordement définitif des accès au Pont Flaubert, la nouvelle gare et le quartier Saint-Sever, le Parc du Champ Libre, la réfection de la tranchée ferroviaire, le contournement Est / Liaison A 28 – A 12.
- Réduction de son empreinte écologique avec un plan d'actions pour le soutien au secteur agricole local, un programme de restauration des sites naturels remarquables ainsi que la restructuration du Parc animalier de la forêt de Roumare.
- Stratégie de transition énergétique avec les chantiers à venir pour 2017 : audits préalables au renouvellement de DSP pour le réseau de Chaleur Urbain Rouen-Bihorel et du réseau de Petit-Quevilly.

FAVORISER LES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ POUR LA VIE QUOTIDIENNE :

- Aménagement et la rénovation des voiries et des espaces publics : avec le transfert des voiries départementales, la Métropole est un des principaux opérateurs de réseaux sur son territoire. Les dépenses de voiries prévues pour 2017 sont conformes aux Plans Pluriannuels d'Investissements décidés par les Maires réunis en Conférence Locale.
- Volonté d'optimiser la collecte et le traitement des déchets tout en assurant un service de qualité. La feuille de route engagée depuis plusieurs années se poursuit : géolocalisation des collectes, conteneurisation progressive des déchets végétaux, plan d'implantation des colonnes enterrées et semi-enterrées...
- La régie de l'eau et de l'assainissement conduit un programme important d'investissements qui va monter en puissance sur les prochaines années. Pour l'eau en 2017 : priorité aux travaux de déviation des réseaux relatifs à la réalisation de l'Arc Nord-Sud et Cœur de Métropole, réfection de réservoirs, lutte contre les fuites... Pour l'assainissement : extension de la station Émeraude, créations de bassin de rétentions pour lutter contre les inondations.
- Depuis la prise de la compétence « défense extérieure contre l'incendie » en 2015, la Métropole prévoit à son budget 2017 le bon fonctionnement des réserves d'eau, la création de réserves, l'aménagement des mares, le renforcement des canalisations.
- Poursuite du projet d'un nouveau crématorium intercommunal sur le site de Sigre à Petit-Quevilly.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE :

- En matière de logement : l'amélioration du parc privé, la rénovation thermique du parc locatif social, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.
- Réalisation de travaux pour l'entretien de toutes les aires d'accueil des gens du voyage, les études et l'aménagement liés à une aire de grand rassemblement.
- Montée en puissance de la Métropole dans le domaine de la solidarité et de la cohésion sociale grâce au contrat de ville (2015-2020) et grâce au transfert du Conseil Départemental de deux nouvelles compétences : prévention spécialisée et l'aide aux jeunes.
- Accroissement de son soutien à l'économie sociale et solidaire notamment le soutien direct aux entreprises de l'ESS en permettant de bénéficier d'une aide à l'immobilier ou à la location.
- Mise en œuvre des orientations de son plan d'égalité et de lutte contre les discriminations.

II – Le transfert de compétences avec le Département de la Seine-Maritime

Au 1^{er} janvier 2016, le Département de la Seine-Maritime a transféré à la Métropole Rouen Normandie deux nouvelles compétences : la voirie départementale et la gestion de 3 musées : Pierre-Corneille, la Corderie-Vallois et le musée des Antiquités.

La gestion de ces deux compétences a fait de la Métropole Rouen Normandie l'acteur principal de la gestion des voiries et des équipements muséographiques de son territoire.

Aujourd'hui, en application de la loi NOTRe deux compétences supplémentaires sont transférées à la Métropole au 1^{er} janvier 2017 :

- le fonds d'aide aux jeunes en difficulté ;
- les actions de prévention spécialisée auprès de jeunes en difficulté ou en rupture avec leur milieu.

Ces transferts viennent renforcer l'implication de la Métropole auprès des communes et des partenaires associatifs dans le cadre de la politique de la ville, de l'insertion des demandeurs d'emploi et de l'accompagnement des jeunes. **Le montant des charges transférées pour les deux blocs de compétences est estimé à 2 699 074 €.**

La conséquence directe de ce transfert de compétences est le renouvellement des habilitations des 6 associations qui mènent des actions de Prévention Spécialisée sur les territoires de 12 communes (Canteleu, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Darnétal, Elbeuf-sur-Seine, Grand-Couronne, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen).

Pour assurer la gouvernance globale et locale de la prévention spécialisée, il est proposé la mise en place d'instances de pilotage métropolitaines et locales :

- Instances métropolitaines : création d'un comité de pilotage de la prévention spécialisée, lieu de réflexion et d'échange composé d'élus de la Métropole et des communes, Présidents des associations, représentants de l'État et du Département. De manière complémentaire, un comité technique assurera la coordination entre toutes les communes. Ces deux comités se réuniront au moins une fois par an.
- Instances locales : composé d'élus et de techniciens, ce comité de pilotage aura pour but de décliner les orientations métropolitaines, d'établir un diagnostic local partagé afin de répondre aux enjeux du territoire.

Ce transfert de certaines compétences sociales est l'aboutissement d'un important travail technique de qualité entre le Département et la Métropole qui a permis de réaliser dès 2016, les transferts par convention, de la voirie et des musées de manière anticipée.

III – Les orientations du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

La Loi du 7 août 2015 sur la nouvelle organisation territoriale de la république (dite Loi NOTRe) établit que la Région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique. En vertu de ce chef de filât, le Conseil régional doit élaborer dans l'année qui suit son renouvellement, un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Toutefois, celui-ci doit être construit en concertation avec les Métropoles et les EPCI, seuls responsables sur leurs territoires des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises. Enfin, du fait du statut particulier des métropoles, le schéma doit être « élaboré et adopté conjointement » par le Conseil de la Métropole et le Conseil Régional. La loi NOTRe, dans le prolongement de la loi MAPTAM, fait ainsi émerger un « couple stratégique » pour le développement économique, constitué des Régions et des Métropoles.

La Métropole Rouen Normandie a donc été associée à l'élaboration du Schéma de développement présenté au Conseil régional le 15 décembre prochain. Ce travail partenarial permis de préciser les attentes de notre territoire, à partir de sa stratégie de développement résumée dans une contribution écrite à trois par la Métropole, la CCI Seine Estuaire et le Grand Port Maritime de Rouen (5 grands objectifs à 10 ans, 6 priorités économiques).

La Région joint cette contribution à son propre schéma, qui prévoit l'engagement de la Région aux côtés de la Métropole, en particulier le soutien à l'investissement immobilier des entreprises en complément à sa propre action.

C'est pourquoi, attentif aux cohérences et synergies à développer avec la Région, le Conseil Métropolitain a décidé d'adopter les orientations du SRDEII. Ce faisant il souligne l'attachement qu'il porte à la convention opérationnelle en cours d'écriture entre la Région et la Métropole pour la mise en œuvre concrète sur le territoire du SRDEII. Celle-ci définira les enjeux et objectifs communs pour le développement économique du territoire, les actions communes à engager et les modalités de collaborations entre les deux collectivités et l'Agence de Développement pour la Normandie (ADN). Elle est la clé d'un partenariat efficace et de qualité.

IV –Engagement de la Métropole au financement du Contournement Est de Rouen - Liaison A28 - A13 -

Le 21 octobre dernier, un Comité de pilotage sur le contournement Est de Rouen – liaison A28/A13 avait lieu en Préfecture de Région, réunissant autour de l'État les collectivités intéressées au projet : la Région Normandie, les Départements de la Seine maritime et de l'Eure, la Métropole Rouen Normandie et l'Agglomération Seine Eure.

Les objectifs attendus de cette nouvelle infrastructure sont de :

- désengorger le cœur de la métropole rouennaise d'une partie des trafics qui la traversent,
- assurer une continuité d'itinéraire pour les trafics de transit européen, - améliorer les liaisons entre Rouen et le secteur de Louviers / Val de Reuil, notamment la desserte des pôles économiques majeurs,
- désenclaver la Vallée de l'Andelle en assurant une connexion simplifiée vers les deux agglomérations et l'A13,
- faciliter la desserte des plateaux est et nord de Rouen, améliorant ainsi la qualité de vie des habitants des zones densément peuplées.

À l'occasion de ce Comité, l'État a demandé aux collectivités de signer une lettre d'intention portant engagement à financer la part de cette infrastructure qui leur revient. Cette lettre constitue une pièce indispensable du dossier d'utilité publique.

Le coût du projet est estimé à 886 M€, dont 490 M€ seraient à financer par la puissance publique. L'Etat prendrait 50% de ce montant à sa charge et les collectivités locales devraient avoir à se partager environ 245 M€.

La Région doit proposer de s'engager à financer 50% de la part des collectivités locales soit 122,5 M€. Il est proposé lors de ce Conseil que la Métropole Rouen Normandie confirme son engagement à financer la part qui lui revient avec le Département de la Seine-Maritime, soit une prise en charge conjointe d'environ 30% de la part des collectivités.

V – Soutien au développement économique et à l'emploi

1 - Soutien à l'emploi

La Métropole Rouen Normandie par son action soutient l'emploi sur son territoire. L'association *Carrefour pour l'emploi* organise tous les ans la manifestation « Les emplois en Seine ». Gratuit et ouvert à tous, ce forum réunit plus de 200 recruteurs proposant plusieurs milliers de postes à pourvoir. L'occasion idéale pour les candidats à l'embauche de rencontrer un maximum d'employeurs sur deux jours.

La 13^{ème} édition se déroule les 6 et 7 avril 2017 au Parc des Expositions de la Métropole. L'année dernière, près de 3 000 offres ont été proposées aux 15 000 visiteurs présents. Trois mois après cet événement, 1 473 contrats ou formations ont été comptabilisés. La Métropole qui a tenu un stand coanimé par le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et le service des ressources humaines, a recueilli 158 curriculum vitae et a pu repérer des candidatures pour des postes difficiles à pourvoir.

Pour organiser ce forum, la Métropole accorde une subvention de 35 000 € à l'association.

2 - Aides aux jeunes entreprises

Le dispositif ALIZE (Action Locale Interentreprises en Zone d'Emploi) décèle et étudie les initiatives privées porteuses d'emploi afin d'octroyer des avances remboursables à des entrepreneurs pour faciliter la réalisation de leur projet de création d'entreprise.

Les cibles sont des entreprises ou des reprises de 2 à 5 ans, ayant un projet de croissance avec un prêt maximum de 30 000 €.

Dans le cadre de sa politique d'aides aux jeunes entreprises, la Métropole Rouen Normandie participe financièrement à ce dispositif.

VI – Logement

La politique métropolitaine de l'habitat mise à garantir une offre de logements suffisante notamment en matière de logement social, pour en favoriser l'accès de tous au logement, la mixité sociale et réhabiliter le logement insalubre.

Dans ce cadre, la Métropole apporte son soutien à la réhabilitation de 68 logements locatifs sociaux par l'office d'HLM Rouen Habitat situé rue Nicéphore Niepce à Rouen. L'immeuble Curie nécessite des travaux d'amélioration de la performance énergétique : isolation thermique, installation d'une VMC, réfection partielle des installations électriques.

Pour ce chantier, la Métropole accorde une aide de 238 000 €.

La Métropole favorise également la production de logement, telle que la réalisation de 74 logements sociaux par l'office Public d'HLM Rouen Habitat, 20 rue d'Amiens à Rouen.

Pour la construction de bâtiment, la Métropole subventionne le projet à hauteur de 367.000 €.

VII – Engagement renouvelé dans la lutte contre les discriminations

1 – Signature d'un 2^{ème} plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes

Dès 2014, la Métropole s'est engagée sur un plan triennal en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes portant sur 3 axes principaux :

- l'égalité professionnelle
- l'égalité dans le fonctionnement interne de la Métropole
- l'égalité femmes-hommes au travers des politiques publiques et partenariats

Parmi les actions réalisées, on peut notamment citer : la mise en œuvre des accords « égalité professionnelle », la sensibilisation d'encadrants à l'égalité femmes-hommes, l'étude avec l'Université de Rouen sur les violences sexistes et sexuelles envers les femmes dans les transports en commun, le soutien à plusieurs actions de lutte contre les stéréotypes sexistes dans le cadre de l'appel à projet annuel du Plan territorial de lutte contre les discriminations.

Arrivé à échéance, le plan triennal est reconduit par la Métropole sur la période 2017-2019 avec les priorités suivantes :

- égalité professionnelle
- développer une culture de l'égalité
- favoriser l'égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques

2 – Poursuite du Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations

La Métropole a adopté un Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD 2015-2020) en octobre 2015, adossé au nouveau Contrat de Ville. Ce plan définit les priorités en matière de lutte contre les discriminations.

Les 4 orientations principales de ce PTLCD sont :

- sensibiliser les habitant-e-s
- qualifier et former les professionnel-le-s
- mener/soutenir des initiatives locales en direction des publics potentiellement discriminés
- favoriser l'accès aux droits des victimes

Dans ce cadre, la Métropole apporte son soutien à des actions associatives intercommunales en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires et de territoires de veille (257 000€ versés en 2015). Lors de ce conseil, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 6.000 € à TINN TINN DÉ pour son projet de série documentaire sur les femmes.

3 – Soutien de la pratique sportive des personnes en situation de handicap

Depuis le mois de juin 2016, le Conseil a reconnu d'intérêt métropolitain la mise en œuvre du dispositif d'acquisition de matériels spécifiques en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap et a adopté un règlement d'aides qui précise les conditions d'éligibilité.

L'objectif de cette initiative nouvelle : offrir les meilleures conditions de pratique aux personnes en situation de handicap en permettant aux associations sportives de la Métropole de se doter des matériels nécessaires à l'accompagnement de ce public.

Dans ce cadre, 6 associations vont être aidées par la Métropole :

- le Tennis Club d'Ymare-les-Authieux pour l'acquisition de matériel de découverte pour des personnes en situation de déficience mentale,
- le Club Pongiste Quevillais pour l'acquisition de tables de tennis pour des personnes handicapées moteur,
- l'Elan Gymnique Rouennais pour l'acquisition de matériel pédagogique pour l'accueil d'enfants provenant de différents établissements spécialisés,
- le Tennis club de Mont-Saint-Aignan pour l'acquisition de matériel spécifique pour l'accueil de personnes atteintes d'un cancer du sein et en cours de traitement,
- le Comité Départemental Handisport 76, instance déconcentrée de la Fédération Française Handisport, pour l'acquisition d'un fauteuil sportif électrique pour personnes lourdement handicapées,
- la MJC de Duclair affiliée à la Fédération française de Gymnastique pour l'acquisition de matériels d'activités adaptés à la pratique d'enfants et adultes handicapés mentaux.

VIII - Solidarité territoriale : la Métropole soutient les projets des communes

Saint-Aubin-Épinay souhaite engager des travaux dans l'église communale actuellement fermée au public pour des raisons de sécurité. Le chantier de restauration de l'ossature en bois est estimé à 421 000 €.

À ce titre, elle sollicite une subvention 17 000 € à la Métropole Rouen Normandie dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Aménagement.

Isneauville connaît depuis quelques années un accroissement de sa population et donc une augmentation des élèves scolarisés. La commune souhaite engager des travaux de réhabilitation et d'agrandissement de son école communale. Le coût total des travaux est estimé à 1.4 M€

Au titre, du Fonds d'Aide à l'Aménagement, la Métropole Rouen Normandie accorde une subvention de 66 600 €.

En janvier 2016, la Métropole a créé pour toutes les communes un fonds de soutien aux investissements à hauteur de 60 millions d'euros sur la période 2016-2020 : le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC).

Quatre domaines sont concernés : l'accessibilité, les bâtiments communaux, les espaces publics et le renouvellement urbain. C'est un outil au service du développement, de la construction, de la rénovation, de l'aménagement et de l'équipement des communes mais également au service de l'emploi qui contribue à soutenir l'activité des entreprises locales notamment dans le secteur des travaux publics.

Sur 5 ans, l'enveloppe financière de 60 M€ est répartie sur les investissements liés à :

- l'accessibilité des personnes à mobilité réduite : 15 M€
- la réalisation de travaux de rénovation énergétique, de restauration du patrimoine communal (crèches, centre de loisirs...) : 15 M€
- les aménagements sur l'espace public communal (parcs et jardins, aire de jeux), sécurité des abords des bâtiments publics : 15 M€
- les travaux effectués dans le cadre de l'ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine : 15 M€.

Il est entendu que le FSIC est notamment cumulable avec l'aide régionale à la rénovation thermique des bâtiments et, pour les communes de moins de 4 500 habitants, avec les Fonds d'aides en investissement.

Depuis la mise en place de ce Fonds de soutien en janvier dernier, la Métropole a financé plus de 4 M€ de projets répartis sur une quarantaine de communes.

Lors de ce Conseil, **la Métropole attribue la somme globale de 371 440 € se répartissant ainsi :**

- 1) Enveloppe "Espaces publics et aménagements communaux" : 26 700 €
- 2) Enveloppe "Accessibilité des bâtiments" : 32 175 €
- 3) Enveloppe "Autres investissements dans les bâtiments communaux (économies énergie...)" : 312 513 €.

Les projets retenus sont sur les communes de :

- [Rouen](#) : Rénovation des serres du jardin des Plantes, établissement botanique régional, emblématique de la Ville de Rouen et très fréquenté par les habitants de la Métropole. 15 serres sont actuellement sur le site de 10 hectares, dont les plus anciennes datent de la fin du XVIII^{ème} siècle. La Ville souhaite engager un ambitieux programme de travaux : sécurisation des lieux, rénovation énergétique, mise en accessibilité.
- [Le Mesnil-Esnard](#) : pour des travaux de restauration de la structure de la charpente et de mise en sécurité de l'église.
- [Saint-Martin-du-Vivier](#) : Mise en accessibilité de bâtiments accueillant du public dont la mairie, le centre de loisirs, la salle des fêtes, les écoles, la bibliothèque... Le plan des travaux s'étale sur trois ans.
- [Bois-Guillaume](#) : pour la réfection d'une allée du cimetière de *la Mare des champs*.
- [Saint-Aubin-Épinay](#) : pour la restauration de l'ossature en bois de la charpente de l'église actuellement fermée au public pour des raisons de sécurité.
- [Isneauville](#) : Réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire de la commune.

IX - Soutien à la coopération décentralisée

Dans le cadre de ses relations internationales et de sa coopération décentralisée, la Métropole souhaite poursuivre son action de la solidarité internationale pour les sinistrés d'Haïti touchés en 2010 par l'ouragan Matthew, faisant 60 000 déplacés et 1.4 million de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire.

A l'époque, l'association Cités Unies France avait créé un fonds de solidarité des collectivités territoriales qui avait reçu une aide d'urgence de 50 000 € de la part de la Métropole. Ce fonds de solidarité vise à apporter une aide à la reconstruction des villes et des villages. [Afin conforter cet engagement, la Métropole accorde une aide de 10 000 € à l'association Cités Unies France.](#)

Contacts

Sophie CHARBONNIER
Attachée de presse
Métropole Rouen Normandie
02 32 76 84 24 / 06 46 15 34 21